



Population : 38 459
Nombre d'écoles (M-12) : 33
Nombre d'élèves en M-12 : 5 662

Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12) : 2
Nombre d'élèves en apprentissage en ligne en M-12 : 1 043

Gouvernance et réglementation

La Loi sur l'éducation de 2002 autorise le ministre de l'Éducation à proposer des cours à distance et à exiger des droits aux élèves qui les suivent. L'enseignement à distance est un programme d'études ou un cours dont le contenu et les ressources sont envoyés à l'élève qui les étudiera seul, sans dépendre d'un établissement scolaire.

Bien que l'Éducation Yukon soutienne les programmes d'apprentissage en ligne et mixte basés sur le territoire, le ministère est toujours engagé dans plusieurs protocoles d'entente avec des fournisseurs d'apprentissage à distance d'autres juridictions. Dans ces cas, les mémorandums fournissent une couche supplémentaire de réglementation à suivre par les écoles.

La majeure partie de l'enseignement à distance est financée de la même manière que l'enseignement traditionnel, à ceci près que les parents peuvent avoir droit au remboursement des ressources didactiques indispensables, à la discrétion du sous-ministre.

Programmes d'apprentissage en ligne (M-12)

L'ÉVA est la seule école en ligne du territoire. En tant qu'établissement public, elle relève directement du ministère de l'Éducation, à l'instar de toute école traditionnelle. Au total, 87 élèves suivaient au moins un de ses 35 cours en ligne au cours de l'année scolaire 2017-18.

Notons par ailleurs que le Yukon utilise toujours certains programmes de quatre écoles britannico-colombiennes offrant des cours à distance, que ce soit pour des cours uniques ou des études à temps plein. En 2017-18, 49 élèves ont suivi cours uniques offerts par ces quatre établissements.

Programmes d'apprentissage mixte ou hybride (M-12)

Selon l'Éducation Yukon, l'apprentissage mixte est un programme d'éducation officiel permettant à l'élève d'apprendre au moyen de contenus, d'enseignements et de remontées d'information gérés de façon numérique, d'une part, et d'activités de groupe en personne organisées dans un lieu physique supervisé (en dehors de chez lui), d'autre part. L'élève contrôle en partie la durée, le lieu, la méthode ou le rythme des activités.

Le ministère finance un système de gestion de l'apprentissage (ex. Moodle) et le contenu numérique, qu'il met à la disposition de toutes les écoles du territoire. Il finance également une

partie des 38 conseillers en apprentissage assisté par la technologie dans le cadre du volet des Territoires du Nord-Ouest du Rapport sur la situation nationale du e-learning en M-12 au Canada. Ces conseillers sont chargés de soutenir l'apprentissage mixte et l'accès à différents supports matériels, logiciels et autres.

Éducation Yukon utilise les données du système de gestion de l'apprentissage Moodle pour contrôler rigoureusement le nombre d'élèves inscrits à au moins un cours d'apprentissage mixte. Au cours de l'année scolaire 2017-18, 907 élèves issus de 21 des 30 écoles du territoire participaient à l'apprentissage mixte de la maternelle à la 12e année, soit plus de 25 % des élèves yukonnais de la 5e à la 12e année.